



COMITE TERRITORIAL AUDE PYRENEES-ORIENTALES

Siège : Maison des sports – Bureau 303-304 Rue Duguay Trouin 66000 PERPIGNAN - 09.52.63.47.85
Antenne : Maison des Sports – Rue Camille St Saëns 11000 CARCASSONNE

BUREAU du 27/08/2018

PV N°3/2018-19

MEMBRES PRESENTS : Isabelle ALLAIGRE, Gérard AVAL, Pascal BRUNOT, Bernard DIVERCHY, Véronique JORDAN, Sabrina QUEVEDO-JOUE, Bruno MARITON, Natacha PAUTE, Marc REBOUL,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Nicole SANCHEZ.

INVITES : Georges NAVARRO, Romain GOMEZ et Alexis DEVAUCHELLE

PRESIDENT

Bruno MARITON

Après avoir salué les membres présents, dont une bonne partie venait de participer à une réunion de la commission jeune, Bruno MARITON a ouvert la séance à 19h30 :

- Nous sommes informés du décès début août, de **Mekki ABDELMALEK**, 73 ans, dirigeant jusqu'en 2017 du club de PERPIGNAN, qui avait été victime d'une agression devant la salle Pons il y a plusieurs mois. Bruno a adressé au nom des membres et salariés du comité, à son fils Samir, arbitre, et à toute sa famille, ses très sincères condoléances.
- **Licences** : Demande faite aux élus et conseillers techniques qui ne le sont pas encore, de se licencier. Bruno fait le point avec Gérard AVAL et Isabelle ALLAIGRE afin de savoir si la commission qualification était opérationnelle dans les deux secteurs. Tout semble OK.
- Il est fait état d'une demande par le président du club de **club de CANET en ROUSSILLON** qui souhaiterait, après avoir déposé nombres de dossiers de demandes de licences, que l'encaissement du chèque accompagnant le bordereau de licences soit différé. Une demande écrite a été demandée au président du club de Canet pour confirmer cette demande.

Ayant obtenu des garanties, le bureau a donné **à titre très exceptionnel** un **AVIS FAVORABLE**

- Gérard AVAL expose le cas du **club de NARBONNE** (11) qui avait pour habitude, d'effectuer des virements forfaitaires, ne correspondant pas au dépôt des demandes de licence. Il est ici rappelé que les clubs devaient s'acquitter du montant figurant sur le bordereau de licences qui accompagne le dépôt des dossiers. Sans cela, les licences ne sont pas délivrées.

Le bureau a prononcé un **AVIS DEFAVORABLE**.

- Un courrier sera adressé aux clubs de **CANOES, TOULOUGES BA et BBC ASPRES** pour le retard du paiement des majorations. Sans le règlement de cette dette relevant de la saison passée, aucune équipe ne sera engagée.
- Bruno nous informe sur le dossier du PERPIGNAN LE SOLER METRO. BASKET qui refuse les propositions faites la CNOSF et qui soumet le dossier au Tribunal Administratif. La demande d'engagement en Championnat de France de l'équipe U18F a été acceptée mais en attente d'un règlement pour un engagement ferme.
- Bruno relate la réunion collégiale et individuelle qu'il a eu avec les salariés du territoire le 12/07/18 à Carcassonne (11), les problèmes découverts relatif au contrat de travail de JM TIMM et de son futur au sein de notre structure

Une nouvelle réunion collective avait été programmée le 18/07 à laquelle JM TIMM ne sait pas déplacé sans s'en excuser alors qu'il avait confirmé par mail sa présence.

Intervention de Bernard DIVERCHY qui souhaite informer les membres sur les compétences techniques de TIMM et de Gérard AVAL qui loue l'investissement de TIMM au sein du club de Carcassonne.

- Bruno informe les membres qu'il fera un tour des institutions (collectivités territoriales, DDCS) et qu'il a un premier RDV le 19 septembre avec le Conseiller Départementale de l'Aude à Narbonne.

SECRETARE GENERAL

Marc REBOUL

➤ **Délégation de signatures**

Bruno MARITON propose pour la délégation de signature pour les comptes bancaires :

- ☞ BANQUE POPULAIRE DU SUD,
- ☞ BANQUE COURTOIS,
- ☞ CREDIT MUTUEL

les personnes suivantes :

- Bruno MARITON, Président
- Natacha PAUTE, Vice-présidente
- Isabelle ALLAIGRE, trésorière
- Laurent CROUET, trésorier adjoint

Bruno MARITON propose pour la délégation de signature des comptes du

- ☞ CREDIT AGRICOLE (Caisse de péréquation)

les personnes suivantes :

- Bruno MARITON, Président
- Natacha PAUTE, Vice-présidente
- Isabelle ALLAIGRE, trésorière
- Laurent CROUET, trésorier adjoint
- Nicole SANCHEZ

Bruno MARITON propose que Georges NAVARRO, secrétaire administratif, puisse avoir les codes d'accès aux différents comptes afin de pouvoir procéder aux saisies.

Bruno MARITON demande au Bureau de se prononcer sur cette proposition de délégation de signature.

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

La proposition de délégation de signature est adoptée à l'unanimité.

COURRIER

Numéro	Emetteur	Objet
0013	CoSMos	Formation Fonction employeur
0014	FFBB	Ristourne Assurance
0015	Ph ESTEBAN	Tournoi 3x3 le 30 mai 2019 sous Egide PSMB
0016	Sport Emploi	Mise à disposition secrétaire comptable
0017	FFBB/LIGUE	Coupe France U17M & U18F
0018	Ligue Occitanie	Réunion information à Maurin, moyens légaux vis-à-vis Urssaf
0019	Maison Sports	Poste Accueil Maison des Sport de Perpignan Attribué
0020	LR13	PV AG du 23 juin 2018
0021	Ligue Occitanie	Offre Emploi, recherche Conseiller Technique Fédéral
0022	Ligue Occitanie	Liste des joueurs suspendu demandée
0023	FFBB	Recodification des organismes
0024	CT1166	Demande à FFBB, dispositions sur refus Mutation (licence non acquittée)
0025	Ligue Occitanie	Bilan Contrôle Gymnase de Maraussan de Narbonne
0026	Allsports	Proposition commerciale
0027	CT1166	FFBB JP Siutat remerciement aide Fusion
0028	Ligue Occitanie	Arbitres validés saison 2018-2019
0028	Ligue Occitanie	Fermeture du 23 juillet au 15 août 2018 inclus
0029	FFBB	Réponse au courrier 0024 ci-dessus
0030	Canohes	Pas d'accord sur majoration de 10% factures en retard de paiement
0031	Ligue Occitanie	PV Codir du 4 juillet 2018
0032	DDCS-PP	Fonds pour développement de la vie Associative
0033	FFBB	Chartre des Officiels 2018-2019
0034	G Moreno	Arbitre Espagnol propose ses services d'arbitre d'Octobre 18 à Avril 19
0035	Bages	Pas d'accord sur majoration de 10% factures en retard de paiement, avoir demandé
0036	CDOS	Modifications au courrier 0032 ci-dessus
0037	CDOS	Besoins des Bénévoles et salariés via un questionnaire en ligne
0038	TBA	Pas d'accord majoration 10% facture en retard paiement
0039	PASS66	Ouverture « Espace Bénévolat » sur leur site internet
0040	Assurance Maladie	Lettre aux employeurs
0041	FFBB	Magazine Sportmag
0042	FFBB	Convention de Délégation pour la période 2018/2020
0043	FFBB	Diplômes Arbitres Départemental
0044	Cdos Aude	Basicompta à résilier
0045	St Estève	Invitation AG le 30/08/2018
0046	Cdos66	Action mise en place dans le département
0047	FFBB	PSMB reforme partielle décision CF Technicien sur Y ESTEBAN
0048	FFBB	PSMB confirme décision CT Technicien sur Mme ARFELIS
0049	FFBB	PSMB annule décision CT Technicien sur B VILAPLANA
0050	CT1166	Condoléances à la famille du Président CD Loire
0051	St ESTEVE	Demande Autorisation rencontres amicales U20 PN 24/8 25/8 et 06/09
0052	St ESTEVE	Demande prélèvement Caisse Péréquation comme à la ligue Occitanie
0053	FFBB	PSMB Recours en référé-suspension et recours pour excès de pouvoir
0054	FFBB	PSMB attente audience 6/09 pour les engagements Equipes séniors

COMPTE RENDU réunion de travail du 22/08/2018

PRESENTS : Bruno MARITON, Daniel DEFREITAS, Guillaume LAFORGUE, Jérôme SUCH, Sandrine VILAPLANA, Bruno VILAPLANA, Pierrick VILAPLANA et Véronique JORDAN ;

EXCUSES : Khaled MADANI, Maori BIGEY, Sandrine PEREZ, Djelloul BOUROUISSA, Marius IONESCU

Dans un premier temps, j'ai expliqué le mode de fonctionnement de la formation des arbitres dans les PO et nous avons décidé de calquer la formation sur 3 ans pour l'ensemble des arbitres des 2 comités.

Nous avons fixé les dates de recyclage et de formation, dates qui peuvent varier en fonction des calendriers sportifs :

RECYCLAGE : **SAMEDI 08/09 DE 9H00 A 17H00** pour les Confirmés, 2ème et 3ème année Avec le test du Luc Léger Véro doit contacter Coly Camara médecin du comité pour qu'il soit présent le temps du test.

Celui qui ne réussit pas le Luc Léger devra le repasser le 29/09 ou il ne pourra arbitrer que jusqu'au niveau U13.

IMPORTANT : **Le test du Luc Léger est aussi fait par les formateurs qui arbitrent uniquement en département et qui ne l'ont pas fait avant.**

Jérôme s'occupe de la bande son pour le Luc Léger. Véro va demander à Maori au cas où de prendre sa sono comme l'an passé.

Véro doit contacter Morgan Murillon afin qu'il intervienne sur la journée.

Vu avec Romain, on enverra une invitation à tous les coaches du territoire par rapport à l'intervention de Morgan sur les nouvelles règles.

Les formateurs des arbitres club seront également invités afin de leur donner un fascicule et de leur expliquer ce que l'on attend d'eux quant à la formation des arbitres club.

RECYCLAGE RATTRAPAGE OU POUR LES ABSENTS : SAMEDI 29/09 DE 9H00 A 17H00 Avec le test du Luc Léger Véro doit contacter Coly Camara médecin du comité pour qu'il soit présent le temps du test.

FORMATION

- SAMEDI 20/10 : JOURNEE DE 9H00 A 17H00 Pour les 1ère, 2ème et 3ème Année
- SAMEDI 17/11 : LE MATIN Pour les 1ère, 2ème Année
- SAMEDI 15/12 : LE MATIN Pour les 1ère, 2ème et 3ème Année
- SAMEDI 12/01 : LE MATIN Pour les 1ère, 2ème et 3ème Année
- SAMEDI 26/01 : LE MATIN Pour les 1ère, 2ème Année
- SAMEDI 16/03 : LE MATIN Pour les 1ère, 2ème et 3ème Année
- SAMEDI 13/04 : LE MATIN Pour 3ème Année Préparation à l'examen
- SAMEDI 17/05 : LE MATIN Pour les 1ère, 2ème et Examen pour les 3ème Année
- SAMEDI 16/06 et DIMANCHE 17/06 : Tournoi de Narbonne Confirmés, 2ème et 3ème année

Obligatoire

Jérôme SUCH a décidé que les arbitres de l'Aude de NIVEAU D2.2 qui viennent juste d'obtenir leur examen d'arbitre intègreraient le groupe des 3ème années.

Concernant le QCM du recyclage, Daniel DEFREITAS va sélectionner 70 questions pour les 2ème année et 70 pour les 3ème année qui seront envoyées aux différents groupes. Ensuite il prendra 20 questions parmi ces 70 afin de faire le QCM du recyclage pour les 2èmes et 3ème année.

Véro fera de même pour les confirmés.

La répartition des groupes a été faite, sachant que les formateurs suivent leur groupe jusqu'à l'examen final :

1ère ANNEE : Sandrine VILAPLANA, Daniel DEFREITAS, Jérôme SUCH.

2ème ANNEE : Guillaume LAFORGUE- Marius IONESCU - Maori BIGEY - Pierrick VILAPLANA

3^{ème} ANNEE: Bruno VILAPLANA, Daniel DEFREITAS, Sandrine PEREZ, Djelloul BOUROUISSA.

Aude: 16 arbitres

PO : 67 arbitres sans compter les "REGIONAUX"

Caisse de PEREQUATION

Véronique JORDAN

COMPTE RENDU réunion de travail CAISSE PEREQUATION du 22/08/2018

PRESENTS : Bruno MARITON, Isabelle ALLAIGRE, Jérôme SUCH et Véronique JORDAN

EXCUSES : Nicole SANCHEZ et Laurent CROUET

Discussions et propositions non définitives :

Nous avons dû dissocier la caisse de Péréquation au niveau des catégories Séniors, car il y a un écart de Matches trop important. En effet il y a 13 équipes SM et 11 équipes SF dans les PO pour seulement 7 équipes SM et 4 équipes SF côté audois. Ce n'était pas équitable car du coup moins de rencontres disputées dans l'Aude.

Laurent s'occupera de la Caisse de Péréquation de l'Aude avec le compte bancaire de l'Aude pour les catégories SF et SG de l'Aude ainsi que la coupe de l'Aude avec le paiement des Arbitres (mais à approfondir encore car autre solution est à étudier). Jérôme fera l'appel de fond avec Laurent.

Laurent et Jérôme tiendront à jour le tableau de cette caisse.

Jérôme, lui, fournira le tableau avec les arbitres à payer ainsi que le montant par catégorie (SF et SG) et le paiement s'effectuera tous les 15 jours.

Nicole s'occupera de la Caisse de Péréquation des PO avec le compte bancaire des PO pour les catégories SF et SG avec le paiement des Arbitres.

Véro et Nicole tiendront à jour le tableau de cette caisse.

Véro lui fournira le tableau avec les arbitres à payer ainsi que le montant par catégorie (SF et SG) et le paiement s'effectuera tous les 15 jours.

Pour la coupe des PO il faudra décider si on refait le système de l'an passé ou si le comité prend les frais d'arbitres en charge ?

Concernant toutes les autres catégories, Nicole s'occupera du paiement des arbitres tous les 15 jours comme la saison passée. Véro lui enverra le tableau avec le montant des arbitres à payer.

Véro et Jérôme s'occupent de remplir le tableau récapitulatif de la caisse de péréquation.

Sabrina devra envoyer à Véro et Jérôme tous les forfaits du W.E.

Tous les mois Véro et Jérôme feront un point sur leurs tableaux afin de bien rester juste au niveau des montants.

Nicole fera l'appel d'offre avec le tableau récapitulatif de l'année 2017/2018.

Il serait bien de passer aux prélèvements automatiques pour payer la caisse de péréquation.

Soit un prélèvement mensuel sur 8 mois avec un premier prélèvement le 10/10.

Soit un prélèvement 4 fois sur l'année avec un premier prélèvement le 10/10, puis le 10/12, le 10/02 et le 10/04.

- REUNION du **CODIR**
 - ☞ Lundi 17 Septembre à 19h00 à PERPIGNAN
- REUNION **DES PRESIDENTS**
 - ☞ Lundi 17 Septembre à 20h30 à PERPIGNAN

L'ordre du jour étant épuisé, un pot de l'amitié est offert à l'assemblée.

Le Président
Bruno MARITON



Le Secrétaire Général
Marc REBOUL

